



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Soutien de l'ADEME pour le solaire thermique – Région PACA

Léa DIANI –Référente solaire thermique ADEME PACA

lea.diani@ademe.fr



Plan solaire santé

ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10 DEC. 2024

1-Aide à la décision

1) Vos relais en région



Réseau CTEES: accompagnent les établissements dans leur réflexion stratégique et opérationnelle afin de mettre en place des actions en matière de transition énergétique et écologique.



Réseau CCRt : sont des relais territoriaux du Fonds Chaleur. Ils accompagnent les porteurs de projets dans deux grands axes :

1. Accompagnement de projets :
 - Animation locale et relais pour initier des projets,
 - Etude d'opportunité pour étudier l'intérêt d'aller sur une étude de faisabilité.
2. Aides à l'investissement :
 - Installation de production de chaleur/froid renouvelable
 - Création et extension de réseaux de chaleur/froid vertueux.

1-Aide à la décision

2) Etude de faisabilité

=>La région SUD

Solaire thermique ou étude multi-EnR.

- 50 à 70 % d'aide
- Respect des conditions d'éligibilité: étude par un BE qualifié / dans le respect des cahiers des charges ADEME

[Annuaire professionnels RGE : Trouvez un professionnel RGE et ou un architecte | France Rénov'](#)

The screenshot shows the website for the Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur). The header includes the logo and navigation links: VOS AIDES, NOS ACTIONS, and VOTRE RÉGION. There are also icons for search, user profile, and eye, and a red button labeled 'CONTACTER LA RÉGION'. A breadcrumb trail reads: 'Vous êtes ici : Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / Vos aides / Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique (eau chaude sanitaire, chaleur)'. The main heading is 'ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE SOLAIRE THERMIQUE (EAU CHAUDE SANITAIRE, CHALEUR)'. Below the heading, it says 'Mis à jour le 15 juin 2023'. At the bottom, there is a red button 'AIDES' and a red button 'JE FAIS MA DEMANDE'. A yellow line indicates the 'ENVIRONNEMENT' category.

2- Aide à la réalisation

Afin qu'une aide à la réalisation soit éligible, il faut :

- Une étude de faisabilité préalable conformément au Cahier des Charges ([CdC études de faisabilité](#)) ;
- Un installateur qualifié ;
- Un contrat de maintenance ;
- Un suivi des performances ;
- Le forfait ou les exigences de l'aide peuvent dépendre de votre zone (voir les CEF).



2- Aide à la réalisation

Soutiens de l'ADEME et de la Région dans vos projets solaires thermiques

Titre du dispositif	Type de projet	Principaux critères d'éligibilité	Page AGIR 2024
Installation de production d'eau chaude solaire thermique	Capteurs solaires thermiques à circulation de liquide pour la production d'eau chaude collective	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement pour la production d'eau chaude - Productivité solaire utile minimale suivant la zone 	ECS
Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives	Installations solaires thermiques à l'arrêt total ou ayant une très faible productivité (en deçà de 50 % de la productivité attendue) présentant de graves défauts de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas devoir changer toute l'installation 	Audit et réhabilitation ST
Installation de pompes à chaleur solaires pour la production d'eau chaude	Capteurs solaires souples ou hybrides photovoltaïques-thermiques pour la production d'eau chaude collective	<ul style="list-style-type: none"> - PAC de type eau glycolée-eau sur capteur solaire - COP, taux d'économie d'énergie, etc. minimaux 	PAC solaire
Installations de systèmes solaires combinés (SSC)	Capteurs solaires thermiques à circulation de liquide pour la production de chaleur collective (chauffage et eau chaude sanitaire) à destination de tout type de bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Emetteurs compatibles basse température (jusqu'à une température de départ de 55 °C maximum) 	SSC
Grandes Installations Solaire Thermique (GIST)	Centrales solaires thermiques de grande envergure	<ul style="list-style-type: none"> - $\geq 500 \text{ m}^2$ pour les opérations ECS et process dédiés - $\geq 1500 \text{ m}^2$ pour les installations couplées à un réseau de chaleur - PAC solaires et SSC $\geq 250 \text{ m}^2$ 	AAP GIST